

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE CHARLEVOIX-CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi quatre (4) février deux mille dix-neuf, à la mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière et Jean Côté, conseillers, ainsi que mesdames Marie-Claude Laflamme, Lison Berthiaume et Nancy Duchaine conseillères.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2019-018

**Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 4 février 2019**

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Marie-Claude Laflamme d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 4 février 2019 :

Ordre du jour de la session régulière  
du conseil municipal, lundi le 4 février 2019  
à la mairie, 20 heures

1. Mot de monsieur le Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Correspondance
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019
5. Dépôt de document: Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment du mois de janvier 2019 (reporté à mars 2019)
6. Entente intermunicipale – Service incendie
7. Demande de financement (Société du patrimoine et d'histoire de la Côte de Beupré et de l'Ile d'Orléans.
8. Augmentation du loyer du 1 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille
9. Changements des paramètres du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
10. Comptes à payer
11. Divers
  - a) Telmatik
12. Période de questions
13. Levée de la séance

---

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2019-019

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019**

Il est proposé par Jean Côté et appuyé par Marie-Claude Laflamme d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019. *(Avec corrections)*

ADOPTÉE

2019-020

**Entente intermunicipale – Service incendie**

**Attendu que** la loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.7) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population.

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de l'entente intermunicipale relative lors d'interventions d'urgence hors route.

**En conséquence**, il est proposé par Marie-Claude Laflamme et appuyé par Eric Bussière d'autoriser le maire ainsi que le directeur général / secrétaire-trésorier à signer l'entente intermunicipale relative lors d'interventions d'urgence hors route.

ADOPTÉE

2019-021

**Demande de financement - Société du patrimoine et d'histoire de la Côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans**

**Attendu que** la SPHCBIO va publier une édition spéciale sur le parcours de M. Marius Dubois ;

**Attendu que** ce dernier était citoyen de Sainte-Pétronille ;

**Attendu que** la SPHCBIO souhaite obtenir une aide financière pour cette publication;

**En conséquence**, il est proposé par Eric Bussière et appuyé par Lison Berthiaume de verser un montant de 300 \$ pour cette édition spéciale. De plus, le Conseil souhaite obtenir quelques exemplaires pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

2019-022

**Augmentation du loyer du logement au 1, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille**

Il est proposé par Nancy Duchaine et appuyé par Lison Berthiaume et résolu unanimement que :

- a) Le coût du logement, sis au 1, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, soit augmenté de 435 \$ par mois à 440 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 soit 1,1 %.
- b) La durée du bail est de 1 an soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 ;
- c) Selon les articles 1943 et 1945 du Code civil du Québec, le délai de réponse qui est accordé pour refuser la modification proposée est de 1 mois à compter de la réception de l'avis.

ADOPTÉE

2019-023

**Changements des paramètres du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)**

**Attendu que** le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est renouvelé pour la période 2019-2023 ;

**Attendu que** pour la période 2019-2023, le gouvernement fédéral ne reconnaît pas certains bâtiments municipaux dans les catégories de projets admissibles ;

**Attendu que** cette situation rend ce programme de subvention beaucoup moins polyvalent pour les municipalités ;

**Attendu que** certaines municipalités ne pourront plus utiliser ce programme en raison de l'absence de projets admissibles à ces nouveaux paramètres ;

**Attendu que** la FQM a fait parvenir une lettre au ministre de l'infrastructure et des Collectivités du gouvernement du Canada, l'honorable François-Philippe Champagne de reconduire les anciens paramètres de ce programme de subvention ;

**En conséquence**, il est proposé par Jean Côté et appuyé par Eric Bussière d'envoyer la présente au député fédéral, Mme Sylvie Boucher, afin de la sensibiliser à notre revendication.

ADOPTÉE

2019-024

**Comptes à payer**

Il est proposé par Eric Bussière et appuyé par Marie-Claude Laflamme de payer les comptes suivants :

Anges-Gardiens du Piano Inc	132.22
Association des directeurs municipaux	880.33
Avantis cooperative	105.99
Bell Mobilité	92.99
Club FADOQ	500.00
Deneigement T.J.	13 030.50
Desjardins Sécurité Financière	194.14
Distribution JFC	66.00
Éco génie	1 601.60
Hydro Québec	4 286.17
Jacques Normand et Fils inc	183.96
<b>Jean Fiset (année 2018)</b>	<b>4 669.00</b>
JMD Excavation	782.11
Jolicoeur Lacasse	1 467.45
Mallette	2 299.50
MRC (ordures)	8 066.67
MRC (journal)	578.01
MRC (quote-part)	46 979.00
MRC (assurance salaire)	282.52
MRC (évaluateur)	1 087.16
Municipalité Saint-Jean	238.43
Noëlline Tardif	224.17

Petite caisse	52.68
Produits Capital	174.58
Receveur général Canada	773.63
Réseau biblio	5 511.76
Retraite Québec	205.39
Revenu Québec	2 135.15
Salaires – Employés	6 590.24
Salaires – Élus	4 180.50
Spécialiste stylo	60.16
Stéphane Drolet	595.47
Trafic Contrôle	579.70
Ultima	140.00
Videotron	207.84
Vision 3W	11.50
Zacharie Garneau	1 499.50
<b>Total</b>	<b><u>105 797.02</u></b>

ADOPTÉE

### **Telmatik**

Présentation de la plateforme Telmatik et annonce de la disponibilité du lien d'inscription sur le site de la municipalité.

2019-025

### **Levée de la session**

La levée de la session est proposée par Eric Bussière à 21h05

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Harold Noël, maire







